

CSE : Vacances & subventions

22 octobre 2024

Subventionnement : ça commence à se préciser !

La CFDT a présenté et fait voter mardi 8 octobre le **catalogue des vacances et voyages** ainsi que le **mode de subvention** associé.

Voici ce qu'il faut en retenir et **notre analyse** de la situation.

Le catalogue des vacances

Pour le 1^{er} semestre 2025, **8 « grands » voyages** sont proposés ainsi que **5 séjours familiaux** au ski. Des week-end récréatifs sont aussi proposés.

Deux points nous paraissent complètement incohérents

- la CFDT annonce vouloir favoriser le départ en vacances des familles. Or parmi tous les voyages proposés, **aucun n'est accessible aux enfants** de moins de 8 ans et 1 seul est accessible aux enfants de 8 à 16 ans ! Tous les autres sont réservés aux plus de 16 ans. Envie de se rabattre sur les séjours familiaux : dans ce cas **il faut aimer le ski** parce que ce sont les seules destinations proposées ! Résultat : **on cherche toujours comment les familles sont favorisées !**
- La CFDT vient de mettre en place un comité bas carbone, destiné à poursuivre les **actions de décarbonation du CSE que nous avons initiées**. En même temps, la CFDT propose par exemple un voyage au Japon de seulement 9 nuits. Là aussi, **on est encore en train de chercher la cohérence !!!**

La mise en place du QF (Quotient Familial)

La CFDT vient aussi de faire voter la **mise en place du QF**, pour l'instant pour les vacances et séjours familiaux. Mais la volonté affichée est bien de l'étendre à l'ensemble des activités du CSE.

Nous ne sommes pas favorables à ce QF, **en tous cas pas dans les conditions proposées**. La CFDT considère que ce système est adapté à un « CSE plus équitable », à grand renfort de comparaisons hasardeuses avec des prestations sociales. **Notre avis est différent**. Le principe du QF a bien sûr une utilité dans certains domaines : c'est en quelque sorte la base de notre système fiscal, c'est aussi sur le QF ou équivalent que sont calculées bon nombre de prestations sociales et de tarifs municipaux par exemple. **Et nous sommes, comme tous les syndicats, attachés à ces principes fondateurs du système social français.**

Par contre au niveau de l'entreprise et de la subvention du CSE, nous ne trouvons pas ce système adapté. **La direction finance le CSE au prorata du salaire de chaque salarié** puisque le CSE reçoit 2,4% de la masse salariale. Pour reprendre l'image chère à la CFDT, c'est déjà comme la sécurité sociale : on cotise en fonction de son salaire, mais le remboursement des soins est le même pour tous. Et pourtant personne n'irait dire que le système de la sécurité sociale n'est pas social ! **C'est cela que nous souhaitons pour le CSE.**

Et les données personnelles de vos feuilles d'impôts dans tout ça ?

Le process expliqué par les élus CFDT est le suivant : les feuilles d'impôts devraient être déposées par les salariés sur le site internet du CSE (hébergement sur des serveurs de la société ProwebCE, **nous ne savons pas où**), puis **traitement par une IA** en local pour extraire les informations nécessaires au QF.

Nous avons alerté en plénière sur le respect de la RGPD et l'hébergement à l'extérieur de données sensibles. Vous pouvez aussi à titre individuel demander des explications au DPO (délégué à la protection des données) du CSE.

Les particularités du QF CFDT / CGT

Le QF mis en place est quand même particulier. Peut-être à la demande de la CGT (c'est ce que nous avons cru comprendre en plénière), peut-être pour « calmer » ceux qui risquaient de trop perdre, une **« bonification » d'une 1/2 part est attribuée aux célibataires** (avec ou sans enfant). Célibataire devant être compris comme « qui n'a pas déclaré de conjoint au CSE ». Cela peut paraître une bonne intention : il est vrai que les célibataires ont des « frais fixes » plus importants que les couples. Par contre, c'est **faire bien peu de cas de la situation des parents isolés**, dont la situation est bien plus difficile au point que le législateur leur a attribué justement 1/2 part supplémentaire. Le CSE gomme de fait cet avantage par l'attribution de la même demi-part supplémentaire aux célibataires ! **Nous déplorons qu'une 1/2 part ne soit pas restituée aux parents isolés**, ce qui serait bien davantage un soutien et une politique sociale.

L'histoire des plafonds

Les « plafonds » sont un autre point de désaccord : nous sommes favorables à un **plafond global** et une **liberté totale** d'utilisation de la subvention, là où la CFDT souhaite des sous-plafonds différents par activité (vacances, enfance, billetterie, sport, ...). Sur ce point, **la CFDT n'a pas réussi à convaincre ses alliés** : même si nous n'avons pour l'instant voté que ce qui concerne les voyages, il semblerait que nous prenions la direction d'un plafond de dépenses global ! Ouf !

La CFE-CGC continuera à défendre un CSE vous permettant une vraie liberté de choix!

Dans le contexte actuel, lié à la situation de l'entreprise et aux annonces de suppressions de postes à venir, nous mettons toute notre énergie à défendre les intérêts prioritaires des salariés : conserver un travail attractif dans une entreprise en bonne santé.

Vous êtes en difficulté ou pressentez des difficultés ? Ne restez pas seul, contactez-nous !

Nos élus au CSE restent mobilisés et à votre écoute :



Ne loupez plus rien de l'actualité !

Installez l'application

My CfeCgc ADS



Site internet CFE-CGC : cfecgc-airbusds.fr

LinkedIn CFE-CGC Airbus DS

On vous accompagne :

Resp. Section Toulouse :	Tanguy Theblin	06 21 88 18 16
Représentant Syndical CSE :	Julien Tingaud	06 03 01 97 15
Délégué Syndical Central :	Thierry Préfol	06 40 19 29 06
Point focal RVS	Isabelle Monteis	06 29 21 92 22